



Communiqué

Pour diffusion immédiate

59 assemblées d'école sur 60 et 9 conseils d'établissement sur 20 ont déjà adopté le moratoire sur l'implantation de la réforme en 4^e secondaire

Advenant un moratoire, la transition se fera sans heurts

Montréal, le 20 février 2008 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a rendu publics aujourd'hui les résultats de l'opération moratoire qu'elle mène dans les écoles secondaires où les assemblées syndicales d'établissements, les comités de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école et les conseils d'établissement (CE) ont été appelés à débattre et à voter sur la nécessité de réclamer pour l'an prochain, un moratoire sur l'implantation de la réforme scolaire en 4^e secondaire.

Même si toutes ces instances n'ont pas encore eu l'occasion de se prononcer sur cette proposition, les résultats préliminaires montrent une forte tendance favorable à la demande de moratoire. À ce jour, 59 assemblées syndicales d'établissement sur 60 (sur un total de 100 sur les territoires de la FAE) se sont déjà prononcées à des majorités d'environ 90 % en faveur du moratoire. Cette proposition a par la suite été soumise aux comités de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (aussi nommés comité de participation des enseignantes et enseignants ou comité consultatif, selon les commissions scolaires) où des membres du personnel enseignant et de la direction de l'établissement débattent de modifications à apporter à la vie scolaire de leur établissement (voir le tableau des résultats en annexe). Les résultats sont aussi très significatifs en ce qui a trait au conseil d'établissement. Près de la moitié (9 sur 20) ont adopté des résolutions réclamant le moratoire. « Il faut savoir que derrière les résultats des votes au CE, se cache la pression exercée par certaines directions d'établissement qui ont utilisé toutes sortes de moyens pour influencer le vote des parents à ces instances, allant même jusqu'au recours aux avocats de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour démontrer que ce vote n'avait aucune portée légale. Or, légale ou pas, il s'agit de l'expression légitime de parents d'élèves, qui comme la majorité du personnel enseignant, croient que cette réforme doit être arrêtée et corrigée parce qu'elle cause plus de tort que de bien à l'apprentissage des élèves », de commenter M. Pierre St-Germain, président de la FAE.

Par ailleurs, le groupe de travail sur les programmes a présenté les conclusions de ses travaux. Son mandat consistait à vérifier l'applicabilité d'un moratoire et ses impacts sur les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions d'enseignement des profs, ainsi que sur l'arrimage des programmes de la réforme et des anciens programmes si le moratoire sur l'implantation de la réforme en 4^e secondaire était décrété. Le groupe devait aussi vérifier s'il est possible de recentrer l'enseignement et l'évaluation sur les connaissances pour les niveaux où la réforme est déjà implantée (1^{re} année du primaire à la 3^e année du secondaire). Deux des dix-sept enseignantes et enseignants de diverses disciplines qui formaient ce comité ont expliqué que la transition de la cohorte d'élèves de 3^e secondaire – qui sont dans la réforme depuis le début – se ferait sans heurts si les enseignantes et enseignants devaient appliquer les programmes actuels de 4^e secondaire l'an prochain. « Tant pour les élèves que pour les profs, l'apprentissage et l'enseignement sur la base des anciens programmes seraient plus efficaces, souhaitables et sans effets négatifs significatifs », d'affirmer M. José Pascoa, enseignant de sciences en 4^e secondaire.

« D'autant plus que nous vivons cette année un moratoire partiel, certaines écoles appliquent le programme de sciences et technologie de la réforme et d'autres, l'ancien programme de biologie. Il n'y a pas de chaos dans les écoles et les élèves comme les enseignantes et enseignants qui ont le cours de biologie se disent bienheureux. De plus, le ministère de l'Éducation a même autorisé les écoles à appliquer l'ancien programme de physique au lieu du programme de la réforme en 4^e secondaire pour l'an prochain. Si c'est bon pour les sciences, pourquoi serait-ce nuisible ou difficile à réaliser dans les autres matières? Les membres du groupe de travail sont unanimes : pour toutes les disciplines le moratoire est possible et souhaitable, de même qu'un recentrage vers l'enseignement des connaissances à tous les niveaux du primaire et du secondaire », de conclure M. St-Germain.

La tournée des votes dans les différentes écoles secondaires se poursuivra au cours des prochaines semaines. Le Conseil fédératif de la FAE fera le point sur cette opération d'ici la fin de la semaine et se penchera sur les suites à donner à la campagne *S'arrêter pour corriger la réforme*.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 27 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, primaire, secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

p.j. Tableau des résultats

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Yves Parenteau
514 666-7763 – bureau
514 910-3195 – cellulaire

Tableau des résultats de l'opération moratoire dans les CPE et les CE

1. Écoles secondaires

Syndicat	Nombre d'écoles secondaires	Assemblées générales consultées		CE consultés	
		pour	contre	pour	contre
APPM	32	23	0	6	1
SESBL	11	10	0	2	5
SEO	15	9	0	0	5
SEPI	8	5	0	0	0
SES	3	1	0	0	0
SEOM	12	9	0	0	0
SERL	13	1	1	1	0
SEHY	6	1	0	0	0
Total	100	59	1	9	11

2. Centres d'éducation des adultes

Syndicat	Nombre de centres	Assemblées générales consultées		CE consultés	
		pour	contre	pour	contre
APPM	16	3	0		